



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

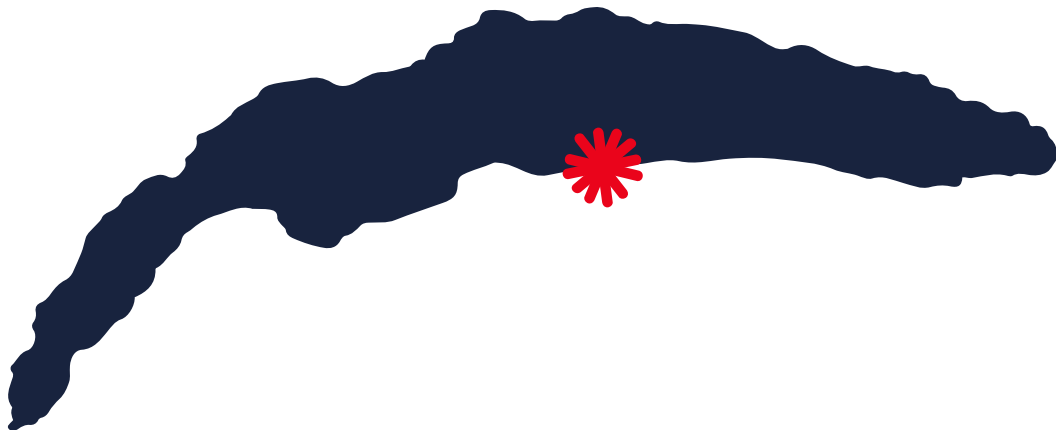
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE

ÉVIAN

2026



DOSSIER DE PRESSE

27 avril 2026

Sommaire

Votre quotidien pendant le sommet du G7

Rappel des différentes zones

La "Zone Rouge"

La "Zone Bleue"

PASS G7 : Facilitez vos déplacements au sein de la zone en le sollicitant dès l'ouverture de la plateforme

Qu'est ce que le PASS G7 ?

Qui est concerné par le PASS G7 ?

Comment obtenir le PASS G7 ?

Quels sont les éléments à fournir pour obtenir le PASS G7 ?

L'ouverture de la plateforme de délivrance du PASS G7

Comment obtenir le PASS G7 sans connexion à internet ?

Les mesures mises en place pour permettre la continuité de la vie des habitants et la poursuite de l'activité locale et économique

Se déplacer pendant le Sommet du G7

Les modalités de circulation poids lourd

Les modalités détaillées de circulation par le lac

Les modalités de circulation lignes ferroviaires

L'organisation de la vie scolaire

Continuité de la vie économique et locale

Accès aux soins et secours à la population

Votre quotidien pendant le Sommet du G7

Du **15** au **17** juin **2026**

A l'occasion du Sommet du G7, des dispositifs de sécurité spécifiques seront mis en place afin de garantir le bon déroulement de l'évènement. Toutefois, la plus grande attention a été portée au quotidien des habitants, salariés, frontaliers, pour perturber le moins possible leurs organisations habituelles.

Les commerces resteront ouverts, les activités pourront se poursuivre, et chacun pourra continuer à profiter pleinement du début de la période estivale. En parallèle des périmètres sécurisés, notamment autour des zones dites "rouge" et "bleue", des aménagements ont été prévus pour limiter la gêne sur le quotidien.

La zone bleue, qui constitue un périmètre élargi autour de la zone rouge, restera accessible sous conditions. Afin de faciliter les déplacements, un PASS G7, qui se présente sous la forme d'un QR code, sera mis en place. Inspiré des dispositifs déjà éprouvés lors de grands événements comme les Jeux Olympiques de Paris de 2024, ce système permettra un

contrôle simple et rapide des autorisations d'accès pour les résidents et les personnes devant impérativement circuler dans cette zone.

L'utilisation du PASS G7 est simple : il pourra être présenté directement sur un téléphone ou sous format imprimé. L'inscription et la saisie des informations nécessaires se feront facilement via une plateforme dédiée, détaillée dans les pages suivantes.

Par ailleurs, bien que certaines portions de rue, notamment aux abords du lac, soient intégrées à la zone rouge, leur étendue restera limitée. Les habitants comme les touristes pourront ainsi continuer à profiter des espaces extérieurs et du cadre estival.

Le Sommet du G7 est un évènement d'envergure internationale, mais il s'inscrit dans une volonté claire : assurer la sécurité de tous, tout en préservant la qualité de vie locale.



Le dispositif de sécurisation mis en place par la Préfète de la Haute-Savoie, en lien étroit avec les forces de sécurité et le Secrétaire Général de la Présidence Française pour le G7, est organisé autour de deux zones dont l'accès sera autorisé et contrôlé :

La "Zone Rouge"

Cette zone couvre les lieux de tenue du Sommet et ses abords immédiats, autour de l'*Évian Resort*. Elle est strictement réservée aux chefs d'État et de gouvernement, ainsi qu'à leurs délégations.

L'accès à cette zone ne sera possible qu'avec un **motif impérieux dûment justifié** (motif professionnel, résidence, tiers aidant...).

Cette zone sera activée du **jeudi 11 juin 2026 à 00h00 (nuit du mercredi au jeudi) jusqu'au mercredi 17 juin 2026 à 20h00** (heure susceptible de modifications ultérieures).

La "Zone Bleue"

Elle concerne un périmètre plus large sur les trois communes accueillant les lieux du Sommet, Evian-les-Bains, Neuvecelle et Publier.

Cette zone sera activée du **jeudi 11 juin 2026 à 00h00 (nuit du mercredi au jeudi) jusqu'au mercredi 17 juin 2026 à 20h00** (heure susceptible de modifications ultérieures).

L'entrée dans cette zone est régulée sur plusieurs points de passage, où les forces de l'ordre effectueront des contrôles.

Au sein de cette zone, la circulation est libre sous réserve de la présentation du **PASS G7**; des mesures de restriction de la circulation ou de stationnement peuvent cependant être prises pour renforcer les protections autour des sites du Sommet.

Le principe est bien celui de la libre circulation qui peut cependant être interrompue de façon courte pour laisser passer les cortèges.

Pour accéder ou traverser cette zone, les résidents et les ayants-droits (salariés, professionnels de santé, commerçants...) devront avoir sollicité préalablement une autorisation. Cette autorisation sera en effet obligatoire pour tous ceux qui sont amenés à traverser, même sans s'y arrêter la zone de protection, par exemple en utilisant la RD 1005 qui est incluse dans la zone.

Cette autorisation prendra la forme d'un QR code appelé **PASS G7** qui devra être demandé en amont par internet.

Ce **PASS G7** permet de concilier l'équilibre entre les nécessités de sécurisation du Sommet et celles du maintien de la vie locale et économique : il n'y a pas de "confinement" des communes qui accueillent le Sommet ou de contrainte forte à la vie des habitants, des salariés des trois zones ou des travailleurs frontaliers.

Le **PASS G7** permet l'entrée dans la zone de protection, sous conditions de vérification : il est essentiel que **tous ceux qui auraient à entrer dans cette zone le sollicitent en amont à l'ouverture de la plateforme.**

Le PASS G7 permettra ainsi de faciliter et donc de fluidifier les contrôles des forces de l'ordre dans la zone de protection renforcée.



PASS G7 : Facilitez vos déplacements au sein de la zone en le sollicitant dès l'ouverture de la plateforme

Qu'est ce que le PASS G7 ?

Le **PASS G7** est un document gratuit, délivré à une personne sur la base des documents qu'elle fournit : il est strictement individuel et ne peut être cédé à un tiers.

Il est valable pour la durée de la période d'activation de la zone de protection élargie. Il permet l'entrée dans une zone contrôlée et garantit le maintien des libres circulations au sein de la zone.

Qui est concerné par le PASS G7 ?

Tous les résidents de la zone, les clients des hôtels, des gîtes et campings, les acteurs de la vie économique et sociale (services à la personne, taxis, services publics, de transport, salariés des entreprises de la zone, professionnels en général...) qui sont amenés à circuler ou à traverser la zone pendant la durée d'activation des dispositifs de sécurité.

Il concerne les personnes majeures et les mineurs de plus de 13 ans.



Pour les personnes venant d'un autre département ou d'un pays étranger qui auraient réservé via des plateformes de location touristique ou saisonnière

Il leur est vivement conseillé de solliciter leur prestataire (hôtel, camping, gîtes...) ou la personne morale ou physique auprès de laquelle la réservation a été faite en amont de leur arrivée pour vérifier si la possession du **PASS G7** est nécessaire.

Il est recommandé d'anticiper au maximum les demandes.

Pour les personnes, particuliers ou professionnels, résidant hors la zone et n'ayant pas de besoin de s'y rendre ou de la traverser

Elles ne sont pas concernées par le **PASS G7** qui s'applique à une zone adaptée aux enjeux de protection des lieux du Sommet sur les trois communes de Evian, Neuvecelle et Publier.

Il est conseillé d'emprunter des itinéraires de substitutions qui permettent d'éviter le passage dans la zone contrôlée ou de reporter le déplacement lorsque cela est possible.

(cartographie des déviations en annexe et sur le site internet)

Cependant, **pour les personnes qui habitent hors de la zone de protection**, qui souhaiteraient s'y rendre pendant la période d'activation du 11 juin au 17 juin 2026: elles devront faire une demande de **PASS G7**.

Comment obtenir le PASS G7 ?

Il est délivré par internet à partir d'un lien sécurisé : pass-g7.gouv.fr

L'utilisateur est guidé par un certain nombre de questions qui permettent de recueillir les données nécessaires (identité, adresse et motif de la venue).

L'utilisateur doit alors verser sur la plateforme les pièces justificatives (justificatif de domicile, pièce d'identité, photo d'identité, etc...).

A l'issue il peut soit télécharger le **PASS G7** sur son téléphone soit imprimer un document qu'il devra présenter aux forces de l'ordre à l'entrée dans la zone de protection ou en cas de contrôle au sein de la zone.

Pour les familles ou les tiers aidants, il est possible de demander plusieurs **PASS G7** avec la même adresse internet.

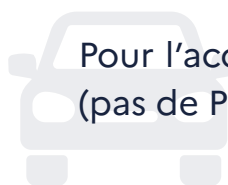
Une personne peut ainsi faire les démarches pour obtenir le **PASS G7** pour **les membres de sa famille, un ami ou un tiers** sous réserve de fournir les pièces justificatives nécessaires.



La procédure vaut également pour les professionnels qui résident hors de la zone et doivent y intervenir.

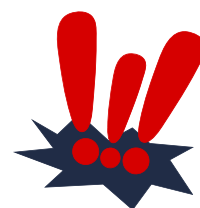


Pour l'accès à la zone rouge uniquement, il sera nécessaire de présenter un **PASS G7** pour le véhicule : c'est en répondant à l'ensemble des questions que l'utilisateur est guidé afin de déterminer si sa situation et les besoins inhérents à la vie quotidienne nécessitent la délivrance d'un **PASS G7** complémentaire pour le véhicule.



Pour l'accès ou la traversée de la zone bleue, le PASS G7 individuel suffit (pas de Pass Véhicule nécessaire).

Quels sont les éléments à fournir pour obtenir le PASS G7 ?



- Une **photo d'identité**.
- Une **copie d'un titre d'identité**, en cours de validité ou ayant expiré il y a moins de 10 ans.
- Un **justificatif de domicile** (facture de téléphonie, internet, gaz, électricité de moins de 3 mois, quittance de loyer ou bail, attestation d'hébergement...).
- Si je suis en vacances sur la zone je transmets ma **confirmation de réservation** (hôtelière, B&B, plateforme de location entre particuliers...) avec les **dates de location précisées**.



➤ Un **justificatif de travail** : contrat de travail, lettre de mission, contrat de soin, attestation employeur avec la mention de l'employeur et de l'adresse d'exercice de l'activité dans le périmètre, carte professionnelle...



➤ Un **justificatif de visite dans la zone** : réservation de musée, de restaurant, de spectacle...



➤ **La confirmation de rendez-vous** médical, administratif, juridique...



Dans le cadre d'une demande pour un **véhicule**, il faudra fournir la copie du certificat d'immatriculation.



L'ouverture de la plateforme de délivrance du PASS G7

La plateforme sur laquelle la demande de **PASS G7** doit être formulée sera **ouverte le 11 mai 2026** sur le site internet suivant : pass-g7.gouv.fr

Nous conseillons aux personnes de faire dès que possible leurs demandes. Il faut en effet anticiper sa demande afin de bénéficier du **PASS G7** dans les délais voulus.

En tout état de cause, nous vous recommandons de faire votre demande **avant le dimanche 7 juin**, les délais d'instruction pouvant être longs.

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE **Pass G7**

A propos Suis-je concerné ? Demander un Pass G7 FAQ

15 AU 17 JUIN 2026

Bienvenue sur le site officiel du Pass G7

Ce portail vous permet de demander un laissez-passer numérique (Pass G7) pour les périmètres sécurisés liés à l'organisation du Sommet du G7 organisé à Evian en juin 2026.

[Suis-je concerné par un Pass G7 ?](#)

[Demander un Pass G7](#)

Comprendre le Pass G7

- Quels sont les périmètres soumis à la présentation d'un Pass G7 ? [En savoir plus](#)
- Suis-je concerné par un Pass G7 ? [En savoir plus](#)
- Quelles informations et justificatifs sont nécessaires ? [En savoir plus](#)

Une question ?

Pour toute question concernant les périmètres de sécurité du sommet du G7, ainsi qu'en cas de doute sur la nécessité de demander un laissez-passer, vous êtes invité à vous rendre sur le site internet de la [préfecture de la Haute-Savoie](#).

Dans le cadre du sommet du G7 à Evian, l'accès à certains périmètres est restreint pour garantir la sécurité des riverains et des délégations. Le Pass G7 est un laissez-passer personnel qui se matérialise par un QR Code à présenter aux points d'accès des zones concernées. La

Obtenir le PASS G7 sans connexion internet

Une personne peut faire les démarches pour obtenir le **PASS G7** pour les **membres de sa famille, un ami ou un tiers** sous réserve de fournir les pièces justificatives nécessaires.



Il est donc possible de se faire aider par un tiers si on ne dispose pas d'accès à internet.



Les mairies d'Evian-les-Bains, Neuvecelle, Publier et de Thonon-les-Bains accueilleront les usagers ayant des difficultés avec l'outil numérique



Les Espaces **FRANCE SERVICES** peuvent également apporter une aide à la démarche numérique : création du compte et numérisation des pièces justificatives.



Les adresses des Espaces France Services pouvant apporter une aide



France services de Bons-en-Chablais
15 Place Henri Boucher
74890 Bons-en-Chablais
04 23 32 31 10
franceservices@bons-en-chablais.fr

France services La Poste d'Abondance
64 Rue de la Dranse
74360 Abondance
04 50 16 18 66
abondance@france-services.gouv.fr

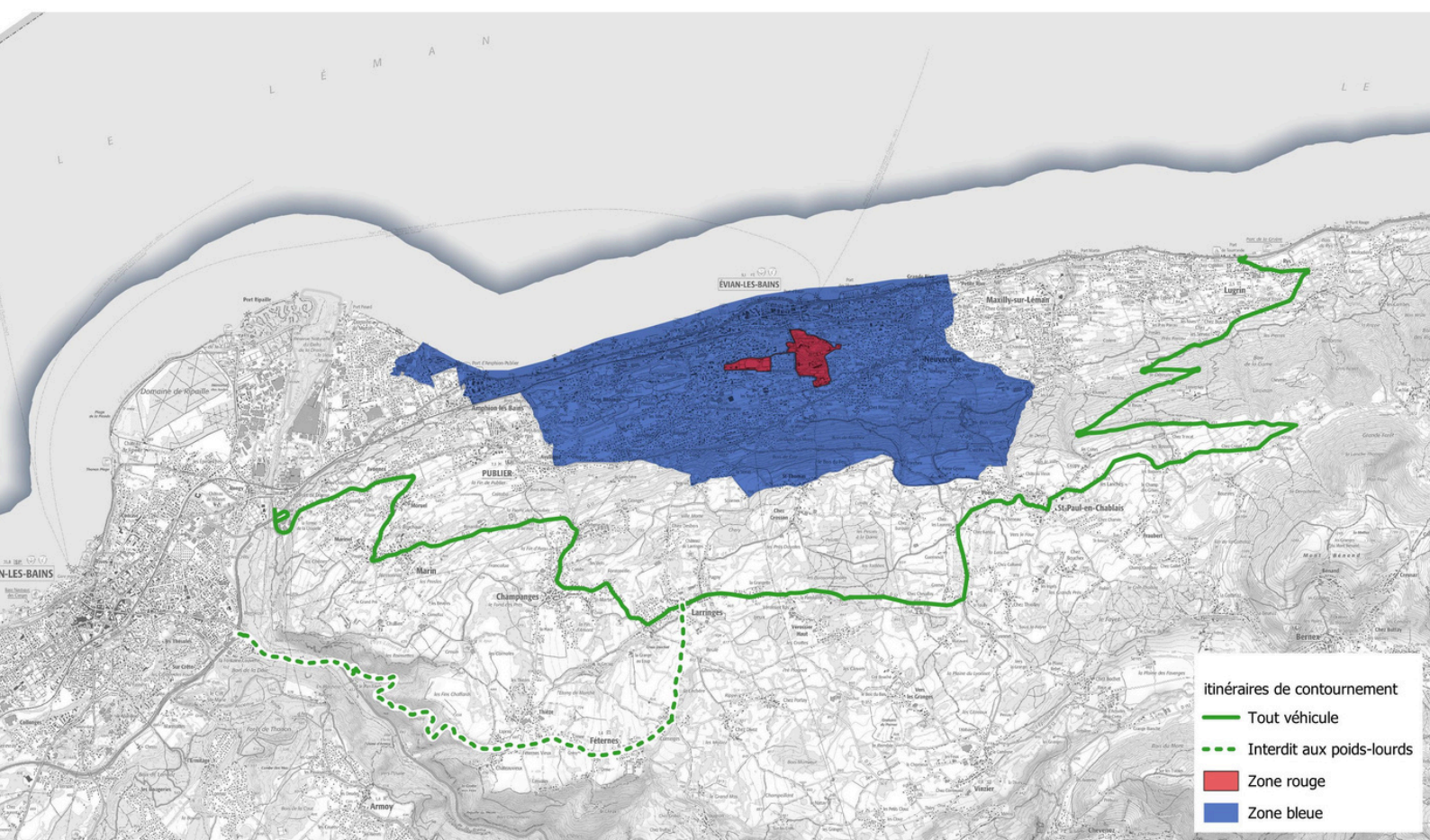
France services itinérante Pays d'Evian Vallée d'Abondance
851 Avenue des rives du Léman
74500 Publier
04 58 57 03 83
spi@cc-peva.fr




Les mesures mises en place pour permettre la continuité de la vie des habitants et la poursuite de l'activité locale et économique

Se déplacer pendant le Sommet du G7

Itinéraires de contournement conseillés



Sources : Police nationale, Préfecture 74, IGN
Réalisé le 27 avril 2024

 **Préfecture de la Haute-Savoie** 

0 500 1 000 m



Des itinéraires de substitution, indiqués sur la carte, sont vivement recommandés pour les usagers qui n'ont pas besoin d'entrer dans la zone bleue.

En lien avec les gestionnaires de voirie et réseaux, dont le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, des informations seront faites en amont.

Il est conseillé de reporter tous les déplacements non essentiels a fortiori pendant la durée du Sommet. Privilégier le télétravail d'autant plus que des flux importants pourront être constatés de part et d'autre de la frontière franco-suisse.

Les modalités de circulation des poids lourds



Le principe est celui du maintien de la circulation des poids lourds hors la période courte des 3 jours du Sommet et des modalités de droit commun le dimanche ; pendant la période du Sommet, des restrictions de tonnage et horaires permettent d'éviter une conjonction des flux pendant la durée du Sommet et des passages des cortèges.

Les besoins des hôtels (notamment blanchisserie) et de la restauration (approvisionnement en denrées alimentaires) mais aussi les contraintes du quotidien ont été prises en compte: services publics, livraison des médicaments, approvisionnement des stations services, déplacements des agriculteurs et collecte de lait journalières.

Les restrictions de circulation pour les poids lourds qui sont prévues sont donc limitées dans le temps pour éviter d'engorger les flux et permettre les arrivées des cortèges.

Trois périodes doivent être distinguées pour la circulation des poids lourds hors TMD (transport de matières dangereuses).

- Du jeudi 11 juin jusqu'au samedi 13 juin 2026 à 22h00 : la circulation des poids lourds est possible sans restrictions d'horaires ou de tonnage, dans les limites d'ores et déjà fixées par les gestionnaires de voirie.
- A partir du samedi 13 juin à 22h00 (soit dans la nuit du samedi 13 juin au dimanche 14 juin), c'est le dispositif de droit commun qui s'applique puisque la circulation des poids lourds (toutes catégories) est interdite dès le samedi à 22h00 jusqu'au dimanche 22h00.
- Pour les trois jours du Sommet (lundi 15 juin, mardi 16 et mercredi 17) : la circulation des poids lourds sera interdite en journée de 06h00 à 22h00 : les poids lourds pourront circuler la nuit sans restrictions. C'est un régime nécessaire car il couvre la période de tenue du Sommet qui est sensible.

Une restriction de tonnage sera imposée pour cette période : pas de circulation des poids lourds de plus de 19 T.

Des dérogations seront possibles mais limitées aux seuls poids lourds effectuant des missions de service public (véhicules de secours, déchetteries, besoins agricoles ...) ou sur la base de dérogations délivrées à titre exceptionnel et qui devront être demandées à la préfecture de la Haute-Savoie sur l'adresse mail : pref-g7-pci@haute-savoie.gouv.fr.

Les modalités détaillées de circulation sur le lac



Une zone lacustre très limitée fait l'objet de mesures de sécurité dans le prolongement des dispositifs terrestres.

Cette zone impliquera la **fermeture du débarcadère d'Évian-les-Bains**, qui ne pourra donc pas être utilisé pour la desserte de la ligne CGN N1 "Évian-Lausanne".

Les liaisons sont reportées sur deux points à Thonon-les-Bains et à Lugrin, où un débarcadère a été aménagé spécialement pour la période du G7.

Pour l'accès au débarcadère de Lugrin auprès duquel aucun stationnement n'est possible, les collectivités mettront en place des parkings-relais.

Pour plus d'informations voir le site de la CGN : <https://www.cgn.ch/> et sur la carte en annexe.

A noter, les activités nautiques de loisirs (paddle, baignade...) pourront se dérouler dans des conditions normales, excepté sur la petite zone d'exclusions (voir la carte).

Les modalités de circulation des lignes ferroviaires



Les liaisons ferroviaires entre Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains seront interrompues du 11 juin à 00h00 (nuit du mercredi au jeudi) au 17 juin inclus.

A partir des gares de Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains, des bus seront affrétés par la SNCF pour prendre en charge les usagers. Il n'y aura pas d'arrêt entre le point de départ et le point d'arrivée.

Les usagers pris en charge par les bus devront détenir le PASS G7.

Les PASS G7 seront alors contrôlés à la montée du bus.

L'organisation de la vie scolaire

Les écoles maternelles et élémentaires fonctionneront normalement, **à l'exception des écoles publiques du centre à Évian-les-Bains** : maternelle et élémentaire, ainsi que l'école privée Saint-Bruno à partir de mardi 9 juin à l'issue des cours.

L'école primaire publique Robert Magnin de Neuvecelle sera **fermée le 12 juin à l'issue des cours.**

Le collège privé Saint-Bruno et le collège public des Rives du Léman seront fermés à compter du mercredi 10 juin à l'issue des cours.


Le lycée public Anna de Noailles sera fermé à compter du mercredi 10 juin à l'issue des cours, et son internat restera ouvert.

Les cours reprendront normalement dès le jeudi 18 juin au matin.

Point sur le baccalauréat

Le Sommet du G7 se tiendra pendant la période des épreuves du baccalauréat prévues du 11 au 18 juin. L'activation des différentes zones prendra effet dès le jeudi 11 juin à 00h00 et emportera donc des conséquences sur l'organisation des épreuves.





Ainsi, les épreuves écrites anticipées de Français, de Mathématiques, de Philosophie et des Spécialités prévues les 11 et 12 juin, seront passées par les candidats d'Évian-les-Bains (scolaires, individuels et CNED) au centre d'examen du lycée de la Versoie à Thonon-les-Bains.

Les épreuves orales se dérouleront normalement à compter du 22 juin au lycée Anna de Noailles pour les candidats concernés.

En lien avec l'Éducation nationale, la préfecture de la Haute-Savoie fournira les PASS G7 aux bacheliers.

Les élèves n'auront donc pas de démarche individuelle à effectuer.

Des bus scolaires spécialement affrétés seront mis en place pour faciliter l'accès au centre d'examen thononais, avec plusieurs arrêts qui seront communiqués aux familles.

Les services veilleront à la bonne organisation de l'acheminement des bus vers le centre d'examen, afin de prendre en compte d'éventuelles difficultés de circulation. L'arrivée avant le début des épreuves est ainsi garanti.

Continuité de la vie économique et locale

Il n'y a pas de fermeture imposée des commerces et restaurants. Les mesures limitant les circulations de poids lourds prises pour la sécurité des flux et des cortèges permettent de maintenir les approvisionnements. Il convient cependant que les commerçants anticipent l'approvisionnement de leurs marchandises.

Pour rappel, les chauffeurs et passagers, ainsi que les salariés devront être munis du PASS G7.

Accès aux soins et le secours à la population

L'accès à tous les professionnels de santé sera maintenu qu'ils soient installés ou non dans la zone avec un contrôle d'accès.

A titre d'exemple : médecins généralistes ou spécialités, pharmacie de ville, kinésithérapeutes, orthophonistes, infirmières libérales...

- Pour les professionnels ayant des gardes (médecins généralistes et pharmacies), des modalités spécifiques sont en cours d'élaboration.
- En lien avec les médecins généralistes, la permanence des soins est assurée les soirées des 11 juin, 12 juin, 15 juin et 17 juin ainsi que le week-end du 13 et 14 juin.
- L'accès aux établissements notamment la MGEN, les EHPAD et pour les personnes handicapées sera également maintenu. Un travail est en cours avec ces derniers pour le lien avec les familles et proches, l'accès des personnels des personnels et les flux logistiques.
- Le service des urgences des Hôpitaux du Léman sera accessible durant toute la période du Sommet du G7. La Maison Médicale de garde et l'accès à SOS Médecins sont ouverts.
- Les personnes nécessitant des soins en dehors de la zone de contrôle renforcée poursuivront leurs prises en charge selon les modalités habituelles.
- Les personnes vulnérables (personnes âgées ou handicapées) à domicile seront identifiées en lien avec les communes.

Il s'agit d'un dispositif opérationnel élaboré en concertation étroite avec l'Agence Régionale de Santé, le SDIS de la Haute-Savoie, le SAMU, les Associations agréées de sécurité civile et l'ensemble des professionnels de santé en lien avec les communes et le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Pour assurer en tout temps la continuité des soins et la sécurisation du parcours des patients, en dimensionnant les moyens à la mesure de l'ampleur de l'évènement.



Obtenir plus d'informations

Tout les réponses aux questions du grand public, résidents, professionnels, sont à retrouver dans la Foire aux Questions (FAQ) sur le [site pass-g7.gouv.fr](https://pass-g7.gouv.fr)

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la préfecture :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/>

The screenshot displays the website interface with a dark blue header containing window control icons (close, maximize, minimize). The main content area is white and divided into sections:

- Actualités**: A section with a link for "Toutes les actualités" and three news items:
 - Sommet du G7 à Évian 2026**: Features a large "G7" logo, published on 11/02/2026.
 - Débroussaillage**: Includes an image of a chainsaw and a person, published on 24/02/2026.
 - Sur les pistes**: Features a cartoon character and the word "riski", published on 23/02/2026.
 - Dépôt des candidatures**: Includes the French flag and "ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026" with dates "15 et 22 mars", published on 19/02/2026.
- Vous accompagner**: A vertical sidebar with three service boxes:
 - Acceo, accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes**: Includes an external link icon.
 - Droits des femmes et égalité**: Includes a right-pointing arrow.
 - Horaires et coordonnées**: Includes a right-pointing arrow.

CONTACTS

Une ligne téléphonique ainsi qu'une adresse mail ont été créées afin de répondre et accompagner au mieux les habitants concernés par les aménagements liés au Sommet du G7.



04 50 33 60 74

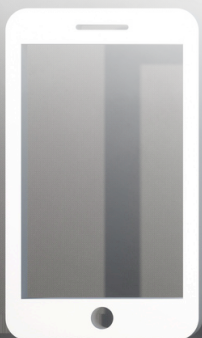


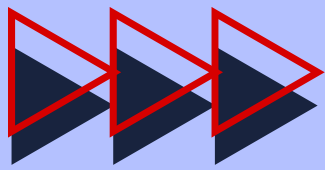
pref-g7-infopublic@haute-savoie.gouv.fr

Retrouvez dès le 11 mai 2026 plus d'informations directement sur le site internet PASS G7 :



pass-g7.gouv.fr



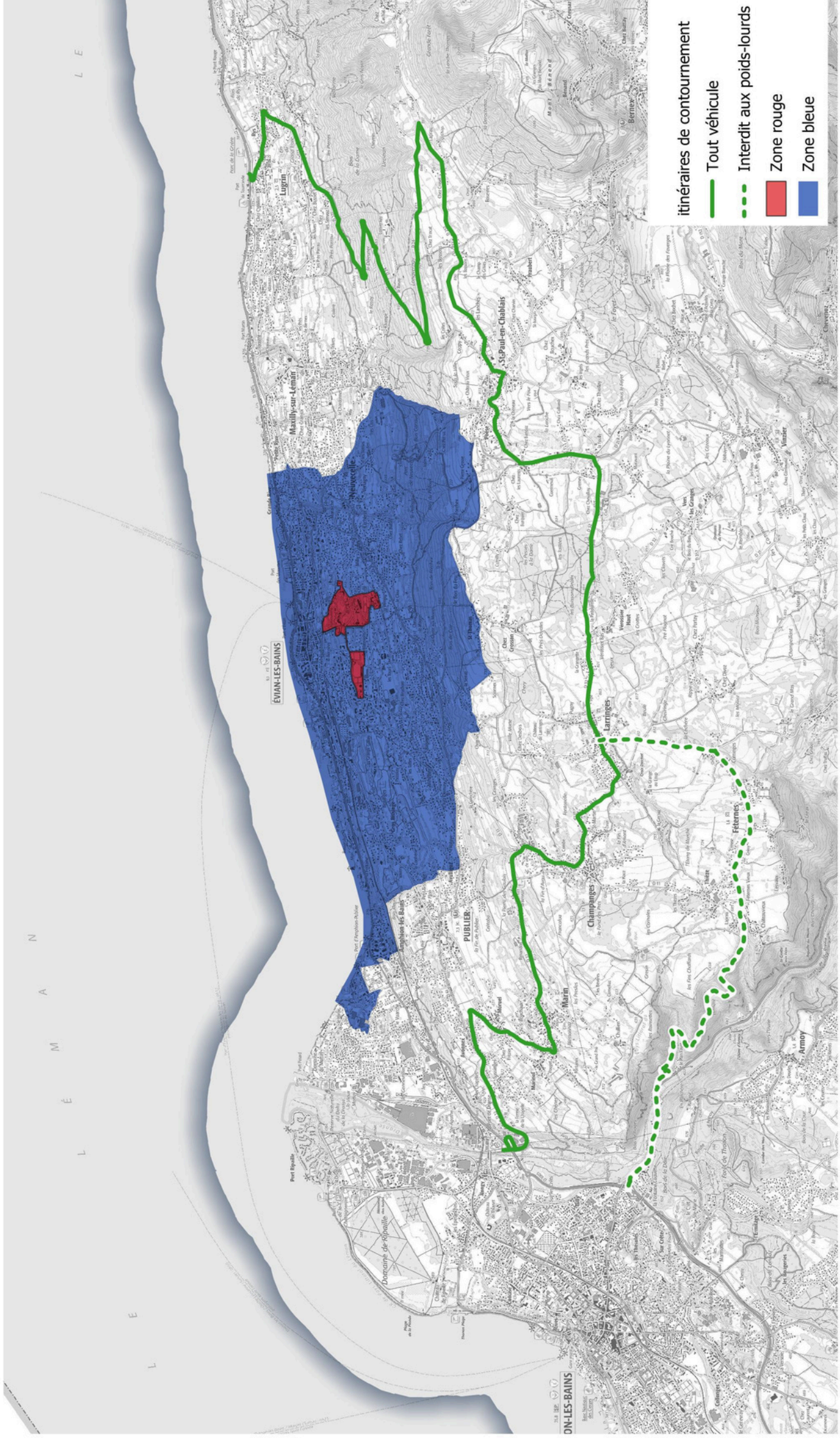


ANNEXES





Itinéraires de contournement conseillés



- itinéraires de contournement**
- Tout véhicule
 - - - Interdit aux poids-lourds
 - Zone rouge
 - Zone bleue

15 AU 17 JUIN 2026

Bienvenue sur le site officiel du Pass G7

Ce portail vous permet de demander un laissez-passer numérique (Pass G7) pour les périmètres sécurisés liés à l'organisation du Sommet du G7 organisé à Evian en Juin 2026.

[Suis-je concerné par un Pass G7 ?](#)

[Demander un Pass G7](#)



Comprendre le Pass G7

Quels sont les périmètres soumis à la présentation d'un Pass G7 ?

[En savoir plus](#)

Suis-je concerné par un Pass G7 ?

[En savoir plus](#)

Quelles informations et justificatifs sont nécessaires ?

[En savoir plus](#)



Une question ?

Pour toute question concernant les périmètres de sécurité du sommet du G7, ainsi qu'en cas de doute sur la nécessité de demander un laissez-passer, vous êtes invité à vous rendre sur le site internet de la **Préfecture de la Haute-Savoie**.

Dans le cadre du sommet du G7 à Evian, l'accès à certains périmètres est restreint pour garantir la sécurité des riverains et des délégations.



L'État s'engage au plus proche de vous



@Prefet74



@Préfecture de la Haute-Savoie



@Prefet74



@Préfecture de la Haute-Savoie



<https://www.haute-savoie.gouv.fr/>

Contact

Bureau de la Représentation et de la
Communication de l'État

pref-communication@haute-savoie.gouv.fr